



Forum des entreprises **africaines** 2023

Faire fonctionner les marchés du carbone pour l'Afrique

Tables rondes régionales africaines sous le thème :

« Vers la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : catalyser les flux de financement et d'investissement climatiques pour accélérer l'action climatique et faire progresser les objectifs de développement durable »

Résumé et principales recommandations

Tables rondes régionales africaines sous le thème :
« Vers la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :
catalyser les flux de financement et d'investissement climatiques pour
accélérer l'action climatique et faire progresser les objectifs de
développement durable »

Résumé et principales recommandations

Principaux domaines d'action émergents de la Commission économique pour l'Afrique et des partenaires organisateurs

Négociations entre les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1. Avant la vingt-septième session de la Conférence des Parties, planifier et organiser des tables rondes sur le financement, avec la participation des ministres africains responsables des finances et de l'environnement ou du climat, afin de générer des contributions et de peaufiner les priorités africaines ainsi que les projets identifiés.
2. Fournir un appui à la présidence de la vingt-septième session.
3. Renforcer les relations avec le Groupe des négociateurs africains sur les changements climatiques et lui apporter un soutien accru, notamment en fournissant des données probantes pour faire progresser les priorités clés de l'Afrique, telles qu'une transition énergétique juste, la tenue de l'engagement des pays développés à hauteur de 100 milliards de dollars, la réalisation de l'objectif financier mondial pour l'après-2025, et les pertes et dommages causés par les changements climatiques.

Projets verts finançables

4. Concevoir et gérer un portail, hébergé par la Commission économique pour l'Afrique, pour présenter un recueil dynamique de projets verts et de projets de résilience climatique finançables.
5. Examiner et peaufiner les projets discutés lors des tables rondes régionales africaines en vue de les présenter à la vingt-septième session de la Conférence des Parties.
6. Concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités pour l'élaboration de projets verts et de projets de résilience climatique finançables en Afrique. Le cas échéant, il convient d'aider à rassembler plusieurs projets.
7. Mettre en relation des promoteurs de projets avec des prestataires d'assistance technique et des bailleurs de fonds.

Mécanismes de financement vert

8. Concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités sur les mécanismes de financement vert, y compris les crédits carbone, les obligations vertes et bleues et les conversions de dettes en mesures d'adaptation aux changements climatiques en Afrique. Dans la mesure du possible, il faudrait privilégier les mécanismes neutres en termes de dette.



9. Concevoir des activités et des interventions pour mobiliser des financements accrus afin de gérer les risques de catastrophe, d'étendre l'assurance contre les risques et de renforcer les capacités africaines de gestion des risques.

Accroître les investissements et les projets d'adaptation

10. Passer de l'adaptation incrémentielle à l'adaptation transformationnelle, et élaborer ainsi une stratégie et un programme d'adaptation régionaux, avec des objectifs, des cibles et des secteurs prioritaires clairs en tant qu'outil stratégique pour promouvoir et mobiliser des investissements accrus dans l'adaptation aux changements climatiques.

Mobilisation du secteur privé

11. Concevoir des plans de mise en œuvre pour les contributions déterminées au niveau national impliquant et définissant clairement les domaines dans lesquels l'engagement et l'investissement du secteur privé peuvent être efficaces.
12. Concevoir un programme pour mobiliser et attirer les compagnies d'assurance privées.

Création d'un environnement propice

13. Soutenir les États membres dans la formulation, le renforcement et l'application des cadres réglementaires et des incitations pour les investissements et les financements verts publics et privés.

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), les champions de haut niveau des Nations Unies pour l'action climatique au titre des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et la présidence de la vingt-septième session (assurée par l'Égypte), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et des entités du système des Nations Unies, ont organisé une série de tables rondes régionales africaines du 2 au 4 août 2022. Les tables rondes se sont tenues sous le thème « Vers la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : catalyser les flux de financement et d'investissement climatiques pour accélérer l'action climatique et faire progresser les objectifs de développement durable ». Le présent rapport résume les délibérations et les principales recommandations qui se sont dégagées de ces tables rondes régionales.

2. Les financements publics et privés de l'action climatique doivent être acheminés au rythme et à l'échelle nécessaires pour répondre de manière adéquate à l'urgence climatique. La réalisation de ces financements est particulièrement urgente pour éviter de nouvelles pressions sur la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique. C'est dans ce contexte que cinq séries de tables rondes régionales à travers le monde devaient se tenir dans la perspective de la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Ces tables rondes devaient se concentrer sur l'accès au financement, la canalisation des investissements et le lien entre le climat et la viabilité de la dette, en vue de soutenir une transition juste pour tous, fondée sur une approche holistique du développement durable, dans des domaines critiques tels que la transition énergétique, la sécurité alimentaire, la transformation numérique et la transition vers une économie circulaire.

3. Plus de 400 participants ont assisté aux tables rondes africaines, dont des décideurs et des experts de haut niveau, des représentants de haut niveau du secteur privé, en particulier du secteur financier privé, et des représentants de la société civile.
4. Les participants aux tables rondes africaines ont délibéré sur des mécanismes dynamisants qui permettraient de mobiliser des investissements financiers pour l'action climatique et d'inciter le secteur privé à renforcer la résilience climatique et à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Les discussions ont porté sur les canaux et les moyens de mobiliser et d'accroître le financement d'initiatives, de possibilités d'investissement et de mesures concrètes. Les tables rondes ont été l'occasion de présenter à la fois des exemples d'investissements réussis du secteur privé dans le domaine du climat et des initiatives climatiques prêtes à l'investissement qui se concrétisent dans les États membres.
5. Les participants aux tables rondes ont également examiné des propositions d'investissement basées sur des projets qui contribuent aux objectifs de développement durable et à la résilience face aux changements climatiques, ainsi qu'aux mesures d'atténuation et d'adaptation. Dix-neuf projets phares ont été présentés dans le cadre des trois panels et des six tables rondes africaines, et une autre série de projets est en cours d'élaboration par la CEA en partenariat avec les champions de haut niveau, les présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions et d'autres partenaires.

II. Ouverture

6. La Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe, a souhaité la bienvenue aux participants aux tables rondes. Des déclarations liminaires ont été faites par le Ministre égyptien des affaires étrangères et Président désigné de la vingt-septième session de la Conférence des Parties, Sameh Shoukry ; le Ministre éthiopien des finances, Ahmed Shide ; Mahmoud Mohieldin, champion de haut niveau des Nations Unies pour l'action climatique et envoyé spécial pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le Président du Groupe des négociateurs africains sur les changements climatiques, Ephraim Shitima ; le Directeur commercial de Ninety One, John Green ; et le coprésident de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero et envoyé spécial pour l'action climatique et les finances, Mark Carney.
7. La séance a été animée par l'Ambassadeur d'Égypte en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine, Mohamed Gad, qui a noté que la réunion donnait le coup d'envoi d'une importante initiative organisée par M. Mohieldin et d'autres champions de haut niveau, dans la perspective de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants aux tables rondes devaient délibérer sur les mécanismes catalytiques permettant de mobiliser des financements pour renforcer la résilience climatique et faire avancer l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063, en particulier à la lumière des nombreuses crises auxquelles le monde est confronté. Les pays africains avaient besoin d'une nouvelle approche et d'un nouveau modèle pour financer la transition verte, dans laquelle le secteur privé et le financement mixte joueraient un rôle important.
8. Dans son allocution de bienvenue, M^{me} Songwe a déclaré que la vingt-septième session de la Conférence des Parties devait aller au-delà des paroles pour passer à l'action. La capacité de l'Afrique à se procurer des combustibles, de la nourriture et des engrais avait été entravée par le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et le resserrement monétaire aux États-Unis d'Amérique et en Europe, d'où la nécessité de se concentrer sur la résilience de l'Afrique face aux crises, qui était directement liée au sujet de la Conférence des Parties. Cependant, à

mi-chemin de grands défis, il y avait de nombreuses opportunités pour l'Afrique. L'Afrique devrait développer le bon bouquet énergétique, ce qui impliquerait d'exploiter les réserves de gaz du continent pour faciliter la transition vers les énergies renouvelables. Cela pourrait également créer des possibilités d'exportation pour l'Algérie, le Mozambique et d'autres pays et contribuer à la sécurité énergétique mondiale. En ce qui concerne l'alimentation, l'Éthiopie, l'Afrique australe et d'autres pays avaient d'importantes capacités d'accroître leur production de blé et d'autres cultures. L'Afrique étant un exportateur net d'engrais, c'était aussi l'occasion d'investir et de stimuler la production locale d'engrais à faible teneur en azote.

9. M^{me} Songwe a dit que la CEA travaillait sur un registre du carbone, car une quantité importante de carbone était séquestrée en Afrique. Si la tarification du carbone était mise en œuvre conformément aux objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'Afrique pourrait générer 82 milliards de dollars de recettes par an.

10. M^{me} Songwe a déclaré que cet accès à des liquidités fiables était essentiel, compte tenu de la pénétration limitée de l'Afrique sur les marchés internationaux des capitaux, et en particulier de sa faible part dans les émissions d'obligations vertes. Les pays africains étaient également confrontés à une forte prime de prix pour de telles émissions. Pour surmonter ces obstacles, la CEA a proposé le Mécanisme de liquidité et de durabilité afin d'accroître l'accès aux marchés des pays africains et d'améliorer les conditions de mobilisation de capitaux à investir dans les secteurs verts et la résilience climatique.

11. M. Shoukry a expliqué la vision de l'Égypte pour la vingt-septième session de la Conférence des Parties : passer de la parole aux actes et permettre à l'Afrique de montrer son leadership climatique. Même si la région contribuait le moins aux changements climatiques, elle était la plus touchée par ceux-ci et elle était toujours prête à aider à résoudre les problèmes climatiques mondiaux. La participation de l'Afrique au cours de la session devrait être axée sur une transition juste, y compris dans le domaine de l'énergie, et sur l'augmentation du financement de la lutte contre les changements climatiques. Les résultats des forums régionaux viendraient enrichir la Conférence des parties à travers des plateformes, des projets et des initiatives conformes aux objectifs de développement durable, dont l'intensification devrait contribuer à la réalisation des objectifs climatiques. L'Afrique devrait être une vitrine pour ces opportunités au cours de la session.

12. M. Shide a constaté que des milliards de personnes dans le monde avaient été touchées par les changements climatiques, en particulier dans les pays vulnérables. Estimant que la solution consistait à adhérer collectivement aux accords de Paris, de Glasgow et à d'autres accords, il a jugé particulièrement important que les pays développés limitent leurs émissions et respectent leurs engagements financiers. Seuls 20 % des fonds mondiaux consacrés à la lutte contre les changements climatiques étaient destinés aux pays les plus vulnérables, et la vingt-septième session de la Conférence des Parties offrait une excellente occasion d'aborder cette question. L'Éthiopie avait mis en œuvre des stratégies de résilience climatique et d'économie verte et s'était engagée à réduire les émissions et à développer l'énergie verte. Ces objectifs étaient poursuivis par la mise en œuvre de ces stratégies, y compris dans le secteur de l'énergie. Le programme Green Legacy du pays était un autre exemple de son engagement à investir dans l'adaptation et à fournir des solutions fondées sur la nature pour améliorer la vie des gens.

13. M. Mohieldin a constaté à la fois l'intérêt des institutions financières à soutenir les projets climatiques et la pléthore de projets climatiques qui manquaient de financement. Par conséquent, des événements tels que les tables rondes africaines offraient une excellente occasion de rapprocher les uns des autres et d'aborder les questions urgentes de la dette par le biais d'instruments tels que les conversions de créances et les marchés du carbone. Une approche holistique de la vingt-septième session de la Conférence signifiait que l'action climatique devait s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités et conduire à l'action. En outre, les

tables rondes régionales pourraient faciliter les investissements dans le capital humain, l'infrastructure et la résilience, autant de facteurs essentiels pour la mise en œuvre. En conclusion, M. Mohieldin a dit que les pays devraient renforcer les engagements en matière de financement climatique et en tirer parti, avec un meilleur alignement des financements publics et privés grâce à une budgétisation basée sur les objectifs de développement durable.

14. M. Shitima a fait observer que les tables rondes africaines offraient l'occasion d'interagir avec les partenaires africains pour forger la position commune et les priorités de l'Afrique pour la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Il a énuméré les actions prioritaires que l'Afrique devait mener, notamment : faire de la prochaine session une « conférence de mise en œuvre » ; veiller à ce que tous les pays, y compris les pays développés, s'acquittent de leurs obligations ; faire reconnaître les besoins et la situation particuliers de l'Afrique ; et augmenter les promesses de financement pour les subventions, et non les prêts, aux pays en développement, avec 50 % pour l'atténuation des effets des changements climatiques et 50 % pour l'adaptation à ceux-ci.

15. M. Green a déclaré que les investissements fructueux en Afrique devaient refléter une perspective à long terme sur la durabilité, en particulier dans les secteurs qui étaient au centre de son entreprise, Ninety One : les infrastructures et les télécommunications, secteurs où l'Afrique n'investissait que 3,5 % de son produit intérieur brut (PIB), contre 5 % dans d'autres régions du monde. L'entreprise Ninety One avait 24 projets d'énergie renouvelable en cours, et son expertise en matière environnementale, sociale et de gouvernance ainsi qu'en matière d'impact sur le développement lui avait permis d'attirer davantage de capitaux dans ces secteurs.

16. M. Carney a souligné que le monde avait déjà parcouru un quart de la décennie de réalisation de la transition vers la neutralité carbone, ce qui était particulièrement vital pour l'Afrique, continent le plus touché par les changements climatiques. Plus de 500 institutions financières mondiales s'étaient réunies pour soutenir la transition verte et une économie produisant zéro émission nette, ce qui nécessiterait une collaboration public-privé sans précédent. M. Carney a déclaré que la Glasgow Financial Alliance for Net Zero fournissait une expertise, soutenait des partenariats énergétiques justes et des projets climatiques ascendants, et envisageait de lancer un réseau en Afrique pour avoir une présence sur le continent et poursuivre le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

17. Les orateurs à la séance d'ouverture ont demandé ce qui suit :

a) La vingt-septième session devrait être une Conférence des Parties spécifiquement africaine, passant de la parole aux actes, ce qui en ferait une véritable Conférence de mise en œuvre ;

b) Les tables rondes régionales précédant la Conférence devraient permettre de définir les projets verts ayant un impact et les initiatives permettant de faire correspondre les projets socio-économiques et les financements ;

c) Les pays développés devraient respecter leurs engagements en ce qui concerne les contributions déterminées au niveau national annoncées précédemment, et même les augmenter, et réduire leurs émissions, conformément aux accords passés ;

d) Il devrait y avoir davantage de mécanismes novateurs de financement vert en Afrique, afin de permettre l'accès à une plus grande part des obligations vertes et bleues mondiales ;

e) Le marché africain de la finance durable devrait être développé. Par conséquent, les innovations sur le continent, telles que le Mécanisme de liquidité et de durabilité et les marchés du carbone, devraient être intensifiées.

III. Résumé et principales recommandations

A. Premier panel. Instruments financiers pour le financement de la transition juste

1. Présentation

18. Les discussions ont porté sur l'importance stratégique d'une transition juste. On a souligné les efforts déployés par les gouvernements, les entreprises et les investisseurs pour assurer une transition juste et les mesures visant à approfondir et à intensifier ces efforts dans tous les pays et secteurs afin de produire des résultats concrets.

19. Les présentateurs étaient le responsable opérationnel d'Africa50, Tshepidi Moremong ; la Ministre égyptienne de la planification et du développement économique, Hala el-Said ; le Directeur du développement des exportations à la Banque africaine d'import-export et responsable de l'initiative de financement climatique de la banque, Oluranti Doherty ; la Conseillère principale pour l'Afrique à Convergence, Micheline Nturu ; Daniel Hanna, responsable mondial de la finance durable chez Standard Chartered Bank ; la Directrice générale de la Namibia National Reinsurance Corporation, Patty Karuaihe-Martin ; le Directeur général de SFR-Consulting pour le Mécanisme africain de garantie énergétique, Thomas Mahl ; la Ministre égyptienne de la coopération internationale, Rania el-Mashat ; et le négociateur en chef du financement climatique pour le Groupe africain, Richard Sherman.

2. Débat

20. M^{me} Moremong a souligné les exigences pour faire face à la reprise post-coronavirus (COVID-19) et au développement durable de l'Afrique, y compris l'augmentation du financement climatique à partir de ressources nationales et extérieures et la mobilisation des secteurs public et privé. Les engagements passés et actuels en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques n'avaient pas répondu aux attentes et aux besoins de financement. Les pays développés n'ayant pas respecté leurs engagements à hauteur de 100 milliards de dollars, il y avait eu un déficit important. En outre, la pandémie et le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine avaient annulé une très grande partie des progrès réalisés par les gouvernements africains en matière de développement. En conclusion, M^{me} Moremong a jugé essentiel de tirer parti d'instruments et de modèles de financement novateurs pour favoriser la collaboration entre les diverses parties prenantes.

21. M^{me} El-Said a noté que la conversation sur l'investissement en Afrique était passée d'une conversation sur les risques et les défis à une conversation sur les opportunités et le potentiel. Elle a expliqué l'importance des investissements privés et des partenariats public-privé pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques et s'y adapter et encourager les investissements dans la région, car aucune action climatique audacieuse ne se concrétiserait sans les niveaux de financement requis. Elle a souligné les efforts déployés par le Gouvernement égyptien pour accélérer la transition vers une économie verte en réduisant les émissions de carbone, notamment en modifiant la loi sur le partenariat public-privé afin d'élargir la portée de la participation du secteur privé, et en lançant un ensemble d'incitations financières et non financières pour motiver les investisseurs privés dans les secteurs verts, tels que les énergies renouvelables. Elle a également souligné qu'une action immédiate était nécessaire pour relever les défis financiers actuels qui entravaient l'investissement dans la reprise, l'action climatique et la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Elle a exhorté à accroître les flux financiers vers l'Afrique grâce à une action collective de

toutes les parties, en particulier celles du secteur privé, et à renforcer la transparence pour assurer la prévisibilité des mouvements de capitaux pour tous les projets d'investissement.

22. M^{me} Doherty a indiqué que l'une des principales priorités de la Banque africaine d'import-export était de soutenir et de promouvoir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en particulier la localisation des industries sur le continent et la promotion de leur objectif de zéro émission nette. L'objectif était de développer l'infrastructure énergétique du continent, de créer des emplois et de réduire les émissions causées par le transport de minéraux et de ressources à travers les continents. Le mécanisme d'ajustement de la Zone de libre-échange continentale africaine, mis au point par la Banque africaine d'import-export, a soutenu l'intégration progressive des États africains dans la Zone de libre-échange continentale africaine. M^{me} Doherty a présenté un plan visant à créer un système de financement de transition pour la mobilisation de capitaux et la mise en œuvre d'une assistance technique pour les États africains. La banque a également soutenu la création du Mécanisme de liquidité et de durabilité. Elle avait mis au point un mécanisme de préparation de projets pour soutenir des projets de durabilité et attirer des financements du secteur privé en leur faveur.

23. M^{me} Ntiru a fait valoir que les besoins massifs de financement climatique nécessitaient de combiner des capitaux publics et philanthropiques avec des capitaux commerciaux pour atteindre l'ampleur du financement requis. Elle a noté que 40 % du financement mixte mondial était utilisé pour la lutte contre les changements climatiques et que ce financement catalytique devrait être augmenté car les 100 milliards de dollars de fonds promis par les pays développés ne s'étaient pas encore matérialisés. Parmi les obstacles à la mobilisation de capitaux privés, elle a cité l'absence d'une stratégie cohérente de la part de la plupart des pays africains, la rareté des instruments financiers appropriés sur le marché et la nécessité de mieux collaborer avec le secteur privé. Elle a ajouté que, compte tenu des crises de la dette sur de nombreux marchés africains, les fonds propres seraient d'une importance cruciale pour certains d'entre eux, tout comme les dons pour les marchés moins développés. Elle a fait écho à la nécessité d'adopter une approche régionale de l'utilisation des marchés du carbone et d'accroître l'accessibilité financière des obligations vertes afin d'encourager une utilisation plus large sur le continent.

24. M. Hanna a affirmé que les objectifs de zéro émission nette qui ne reflétaient pas une transition juste n'étaient pas un résultat acceptable pour l'Afrique. Une justice climatique était essentielle, compte tenu de la faible contribution de l'Afrique à la crise climatique et de son extrême vulnérabilité à l'impact des changements climatiques. Il manquait actuellement 94 800 milliards de dollars pour aider les marchés émergents à atteindre zéro émission nette d'ici 2060. Si les marchés émergents finançaient cela par eux-mêmes, cela entraînerait une baisse de 79 000 milliards de dollars de leur niveau de vie. Cependant, si les marchés développés contribuaient à atteindre zéro émission nette, non seulement les économies émergentes seraient mieux loties de 70 000 milliards de dollars, mais les pays développés seraient mieux lotis de 4 000 milliards de dollars. M. Hanna a appelé à une transition centrée sur les personnes, ne laissant personne de côté alors que le monde se dirigeait vers un avenir neutre en carbone. Il a souligné que le monde développé devrait aider l'Afrique à saisir les opportunités et à financer son énorme avantage concurrentiel dans les technologies des énergies renouvelables. Il a jugé nécessaire d'adopter des technologies novatrices pour démocratiser les possibilités de financement durable, notamment en intensifiant le recours au financement mixte, aux prêts pour une transition juste et aux marchés du carbone. Il a appelé à une plus grande ambition climatique pour fournir non seulement un financement vert, mais aussi un financement de transition.

25. M^{me} Karuaihe-Martin a décrit les stratégies du secteur de l'assurance pour atténuer les effets des catastrophes climatiques et en limiter les risques. Elle a souligné que le modèle économique traditionnel de l'assurance n'était pas aussi efficace dans tous les scénarios. La

prévention des pertes et l'ingénierie des risques devraient être améliorées et les références écologiques devraient être prises en compte dans les évaluations des risques. Il était nécessaire d'accroître la pénétration des produits d'assurance, d'établir des données de référence sur les émissions, de trouver des incitations novatrices pour encourager les partenaires et les parties prenantes à décarboner grâce à des rabais et à des primes accrues sur les projets à fortes émissions. En ce qui concerne le renforcement de la résilience face aux risques climatiques, les actions hautement prioritaires pour les entités du secteur de l'assurance étaient le déploiement de capitaux et le soutien du marché grâce à une extension de la couverture d'assurance, avec comme conséquences une diversification des portefeuilles et un équilibre des risques liés à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes en Afrique. M^{me} Karuaihe-Martin a réitéré l'engagement du secteur de l'assurance à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a indiqué que la Déclaration de Nairobi sur l'assurance durable, une initiative axée sur l'Afrique, traduisait une volonté de s'engager dans l'action climatique et de présenter un front uni pour une assurance durable en Afrique.

26. M. Mahl a décrit la solution pilote d'atténuation des risques de SFR-Consulting pour les projets d'énergie durable. Parmi les problèmes structurels ayant entravé l'accès universel à l'énergie figuraient le peu d'incitations économiques accordées aux services publics pour connecter de nouveaux clients ; les difficultés liées à la mobilisation de fonds pour l'expansion et l'électrification du réseau ; le manque de durabilité économique dans les options hors réseau et mini-réseau ; le niveau élevé de risque, qui entraînait des financements onéreux et coûteux pour les projets d'énergie renouvelable ; et l'absence de cadres réglementaires et juridiques pour les investissements du secteur privé. Un autre problème était l'absence de flexibilité du système électrique, qui empêchait l'intégration de plus grandes quantités d'énergie renouvelable dans la plupart des réseaux africains. M. Mahl a déploré l'absence générale d'instruments d'atténuation des risques sur le continent et a exhorté à faire davantage pour renforcer l'assurance contre les risques.

27. M^{me} El-Mashat a salué l'approche engageant l'ensemble de la société qui a été retenue pour l'organisation des tables rondes, affirmant qu'elle était cruciale pour relever l'ambition de l'action climatique. Elle a jugé essentiel que les gouvernements débloquent des fonds et lancent des instruments financiers. Elle a mis en lumière la stratégie climatique nationale 2050 de l'Égypte, qui comprenait une variété de projets d'atténuation et d'adaptation dans divers secteurs, dans lesquels la création d'emplois et la participation du secteur privé étaient des éléments clés. Elle a appelé les participants à assister aux prochaines tables rondes ministérielles sur le financement prévues à Charm el-Cheikh (Égypte) du 7 au 9 septembre 2022, avant la vingt-septième session, et censées servir de rampe de lancement pour la Journée de la finance à la vingt-septième session de la Conférence des Parties, le 9 novembre 2022.

28. M. Sherman a souligné la nécessité urgente de rétablir la confiance dans les pays en développement en atteignant l'objectif de 100 milliards de dollars. Il a fait observer que pour chaque dollar dépensé par les banques multilatérales de développement, seulement 29 cents étaient mobilisés par le secteur privé, et il a appelé celui-ci à prendre des engagements accrus. En outre, il a déploré le manque d'appropriation par les pays et de collaboration entre le secteur privé et les pays eux-mêmes. Il a également appelé à davantage de prêts en monnaie locale aux pays en développement. Malgré le vaste débat sur l'atténuation des risques et les instruments connexes, le véritable problème était l'appétit insuffisant pour le risque des banques et institutions multilatérales de développement. Il fallait résoudre ce problème pour ouvrir la voie à une transformation radicale de la fourniture de financements au secteur privé, ce qui exigeait une réforme systémique de l'ordre économique mondial et des institutions mondiales, en particulier des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds

monétaire international et la Société financière internationale. En conclusion, M. Sherman a estimé qu'il était impossible de séparer le financement de la lutte contre les changements climatiques du reste de l'ordre économique international.

3. Recommandations

a) Compte tenu des besoins massifs de financement, il est essentiel de tirer parti de nouveaux instruments et modèles de financement innovants pour favoriser la collaboration entre diverses parties prenantes ayant un appétit pour le risque variable, y compris les acteurs du secteur public et du secteur privé, et les institutions de financement du développement, qu'elles soient locales, régionales ou internationales.

b) La justice climatique doit être primordiale, car il n'y aura pas d'avenir à zéro émission nette pour l'Afrique sans parvenir à une transition juste. La transition doit également être centrée sur les personnes, ce qui exige une approche engageant l'ensemble de la société et qui ne laisse personne de côté.

c) La confiance des pays en développement doit être restaurée d'urgence, en atteignant l'objectif de 100 milliards de dollars.

d) L'adoption d'une approche régionale du financement revêt une importance cruciale, de même que le développement de marchés du carbone capables d'offrir un prix suffisamment élevé pour bénéficier comme il convient aux pays africains. Il est également urgent de rendre les obligations vertes plus abordables sur le continent afin d'élargir leur utilisation et de fournir un financement climatique indispensable.

e) Malgré les financements verts notables fournis par les institutions financières, il faut que les banques internationales, les institutions de financement du développement et les décideurs politiques travaillent à l'unisson pour intensifier d'urgence ces financements innovants.

f) Les pays développés doivent adapter et élargir la portée de l'infrastructure de financement existante, de la simple « finance verte » au « financement de la transition », sans laquelle les pays en développement ne pourraient pas atteindre les objectifs de zéro émission nette.

g) Le marché de l'assurance doit jouer un rôle plus important dans l'exploitation et la mobilisation des investissements privés. La prise de risques liés à l'évaluation des projets dès les premiers stades est essentielle pour accroître la bancabilité des projets, attirant ainsi davantage de capitaux.

h) Les banques et institutions multilatérales de développement doivent s'efforcer d'accroître l'appétit pour le risque, qui est actuellement insuffisant et sans lequel le financement du secteur privé resterait minime.

i) Une réforme systémique des institutions mondiales, en particulier des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, est nécessaire pour répondre aux priorités en matière de financement climatique.

j) La transparence doit être renforcée pour assurer la prévisibilité des mouvements de capitaux pour tous les projets d'investissement.

k) Étant donné que l’Afrique doit puiser dans les fonds de pension mondiaux, il est essentiel que les gestionnaires d’actifs et les fonds de pension africains prennent l’initiative d’investir, en particulier dans les infrastructures, sur le continent.

B. Table ronde 1. Accès à l’énergie, sécurité, stabilité, transition énergétique juste et transports

1. Présentation

29. Cette table ronde visait à inspirer un financement accéléré pour des projets appropriés en Afrique, en mettant l’accent sur l’accès à l’énergie, la sécurité, la stabilité, la transition énergétique juste et les transports. Les participants ont procédé à un échange sur la nécessité de financer ces domaines et ont partagé des exemples de projets potentiels pour le continent. La table ronde a permis d’examiner les principaux défis auxquels sont confrontés les nouvelles initiatives et les financiers, ainsi que la manière de les surmonter.

30. Le Directeur pour l’Afrique et Conseiller spécial des champions de haut niveau des Nations Unies pour l’action climatique, Bogolo Kenewendo, a présenté le modérateur, le spécialiste principal de l’énergie à Sustainable Energy for All, Alvin Jose. Les intervenants étaient le Directeur des infrastructures et de l’énergie de la Commission de l’Union africaine, Kamugisha Kazaura ; la Directrice du développement durable de la Banque internationale commerciale, Dalia Abdel Kader ; une spécialiste du développement durable chez Ninety One, Annika Brouwer ; Sophie Odapawad, responsable des affaires publiques du groupe Koko Networks ; et Mohamed Abdelgawad, responsable de la coopération avec les institutions financières internationales et le système des Nations Unies au Ministère égyptien de la coopération internationale.

31. M^{me} Kenewendo, s’exprimant au nom de M. R. Kazaura, a présenté 15 projets d’énergie et de transport en Afrique, qui attendaient d’être financés. Le principal défi de tous les projets, quel que soit leur stade, était le financement de la préparation du projet, en particulier de leurs études de faisabilité. Il a également été difficile de convaincre les donateurs d’investir dans des projets.

32. M^{me} Kader a parlé de ce qui se passait après le financement de la préparation du projet, du point de vue du secteur privé. L’Afrique disposait d’un grand potentiel en termes d’énergie et de transport, mais le coût moyen pondéré du capital était plus élevé qu’en Europe et en Amérique du Nord. L’Afrique avait besoin d’attirer les investissements privés grâce à des mécanismes innovants et des financements mixtes.

33. M^{me} Brouwer a souligné l’importance des facteurs favorables à ces projets. Les grands projets devaient être financés par un financement commun, et les petits projets par un financement institutionnel. Il était essentiel de créer un environnement favorable et de veiller à ce que les projets soient axés sur la demande et répondent aux besoins des industries et des populations.

34. M^{me} Odupoy a donné des précisions sur les solutions de cuisson propres et abordables de Koko, qui étaient en cours d’élaboration au Kenya et au Rwanda. Grâce à la vente de crédits carbone, Koko pourrait vendre son éthanol aux consommateurs à des prix inférieurs.

35. M. Abdelgawad a présenté la vision de l’Égypte pour les 15 projets relatifs aux préparatifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces projets étaient le résultat d’un engagement

fructueux au fil des ans. La mission de l'Égypte à la vingt-septième session serait guidée par une approche programmatique reposant sur trois piliers : la résilience, l'atténuation et l'adaptation. Les liens entre l'eau, l'alimentation et l'énergie, ainsi qu'avec les changements climatiques seraient également explorés.

2. Débat

36. En ce qui concerne la mise en œuvre du financement mixte, des intervenants ont souligné la nécessité de mettre au point de nouveaux instruments pour garantir un scénario doublement gagnant. Ils ont mis en lumière le fonds de financement mixte de l'Afrique du Sud, qui s'était concentré sur les infrastructures africaines. Ce fonds mixte finançait de petits et grands projets dans 22 pays, favorisant la transition vers une énergie propre et reliant le continent africain aux investisseurs mondiaux.

37. Les principaux facteurs ayant amené les institutions financières à s'engager à financer des projets étaient, notamment, les études de faisabilité, la réduction des risques liés aux investissements, les accords de change, la gouvernance des projets et la simplification des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

38. Il a été souligné que l'Afrique payait beaucoup plus pour l'énergie que d'autres régions. La nécessité de tenir compte des personnes et de la dimension genre lors de l'examen d'une transition énergétique juste a également été soulignée.

39. L'Afrique devait tirer parti des connaissances disponibles auprès du Centre et du Réseau des technologies climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

40. Les pays devraient travailler sur des mécanismes d'adaptation et de résilience, qui étaient beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre et à mesurer que les outils d'atténuation.

41. En outre, la construction de réseaux de transport serait essentielle pour atteindre les zones rurales afin d'améliorer la résilience dans l'agriculture.

3. Recommandations

a) Les États membres devraient créer un environnement favorable pour faciliter l'investissement privé dans l'énergie.

b) Les acteurs du développement devraient mettre en place des mécanismes innovants pour financer des projets énergétiques durables, y compris la réduction des risques liés aux investissements et la fourniture de financements mixtes et de soutien pour assurer le flux d'investissements dans les zones les plus vulnérables.

C. Table ronde 2. Sécurité alimentaire et agriculture intelligente face au climat, restauration des terres, adaptation, renforcement de la résilience et mise au point d'approches écosystémiques

1. Présentation

42. L'objectif de cette table ronde était d'inspirer un financement accéléré de projets appropriés en Afrique, axés sur la sécurité alimentaire et l'agriculture intelligente face au climat, la restauration des terres, l'adaptation, le renforcement de la résilience et la mise au

point d'approches écosystémiques. Les participants ont échangé des connaissances sur les besoins de financement dans ces domaines et partagé des exemples de projets potentiels pour le continent. Les discussions ont également porté sur les principales difficultés rencontrées par les nouvelles initiatives et les bailleurs de fonds, et les solutions permettant de les surmonter.

43. La table ronde a été coanimée par un conseiller financier stratégique pour les champions de haut niveau des Nations Unies pour l'action climatique, Roopal Kanabar, et le Coordonnateur sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'Afrique de l'Est, Chimimba David Phiri, qui ont fait des observations liminaires. Des exposés ont été faits par le Directeur de la Global EverGreening Alliance, Chris Armitage ; le Directeur général du Bureau de Nairobi du Boston Consulting Group, Chris Mitchell ; et le Directeur exécutif de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, Lawrence Haddad. Les autres intervenants étaient la Directrice de l'Initiative alimentaire de la Fondation Rockefeller, Betty Kibaara ; le Directeur exécutif de Citizens' Climate International et Conseiller principal sur la finance durable de la Fondation EAT, Joe Robertson ; et le Directeur exécutif de la Fondation Syngenta pour l'agriculture durable, Simon Winter.

44. Dans les déclarations liminaires, il a été noté que l'Afrique avait besoin d'environ 2 milliards de dollars pour financer la transition écologique et que plus d'un dixième du financement climatique allait à l'agriculture. En 2020, 282 millions de personnes en Afrique (soit une personne sur cinq) étaient menacées par la famine et 670 millions de personnes pourraient souffrir de la faim en 2030. Les chocs climatiques devraient faire planer de graves menaces sur la sécurité alimentaire.

45. M. Armitage a présenté l'initiative Restore Africa, qui devrait transformer et restaurer les terres dans six pays. L'initiative visait à restaurer 1,9 million d'hectares et à séquestrer 36 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone. Cela aiderait les pays à progresser dans la réalisation de leurs engagements dans le cadre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains.

46. M. Mitchell a présenté la politique intégrée du Boston Consulting Group pour la transformation du système alimentaire en Afrique subsaharienne, soulignant la nécessité de mieux définir l'agriculture régénératrice et d'adapter les pratiques agricoles aux différentes parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. Le financement mixte (par exemple, auprès des banques) pourrait jouer un rôle important dans une approche axée sur la demande. Le Boston Consulting Group a expérimenté une approche qui pourrait être étendue à toute l'Afrique.

47. M. Haddad a décrit l'engagement du secteur privé à améliorer la productivité des agriculteurs dans le cadre de l'initiative « Faim zéro ». Cet engagement, pour lequel 15 millions de dollars de financement avaient été mobilisés, ciblait les petites et moyennes entreprises de sept pays africains et visait à connecter les exploitations agricoles aux marchés.

48. Les participants à la table ronde ont décrit d'autres projets et initiatives, notamment le projet intégré de mise en valeur des ressources en eau d'Angololo, l'adaptation des cultures dans la vallée et le delta du Nil et l'initiative d'agriculture intelligente face au climat de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

2. Débat

49. Le débat a mis en évidence le manque de considération pour les petits producteurs dans les stratégies et projets de développement agricole sur le continent, en particulier en termes de

financement et de fourniture d'intrants agricoles, une question qui avait été mise en lumière par le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

50. Les défis de l'amélioration de la résilience du système agricole par le renforcement de la capacité de négociation des acteurs nationaux ont été soulevés, de même que la nécessité de renforcer le partenariat entre l'Union africaine, le système des Nations Unies et d'autres acteurs du développement pour parvenir à davantage de cohérence et de synergie.

51. Des initiatives de financement innovantes et compatibles en faveur de la restauration et de la régénération des terres ont également été discutées, et l'approche de la compensation financière des agriculteurs en fonction du niveau de carbone séquestré a été jugée prometteuse pour l'Afrique.

52. Il a également été souligné que l'engagement du secteur privé dans le cadre de l'initiative « Faim zéro » offrait aux entreprises et aux fonds d'investissement l'occasion d'aligner leurs investissements sur les nouvelles données probantes et les engagements des donateurs, des gouvernements et des institutions mondiales pour éliminer la faim d'ici 2030 et nourrir les générations futures. Dans le même ordre d'idées, la Facilité de financement des aliments nutritifs a été présentée comme une approche de financement mixte axée sur l'amélioration de la nutrition en aidant les petites et moyennes entreprises d'Afrique subsaharienne à intensifier la production et la vente d'aliments sains et nutritifs produits localement pour les marchés intérieurs.

53. Les participants ont également mis l'accent sur la faible durabilité de l'utilisation massive d'engrais chimiques pour stimuler de plus grands rendements agricoles. À cette fin, des approches plus respectueuses de l'environnement, telles que la rotation des cultures, ont été considérées comme plus durables. Une approche plus résiliente, fondée sur l'approvisionnement en intrants agricoles produits en Afrique, a été encouragée, un enseignement tiré des effets négatifs pour le continent du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

54. En outre, les participants se sont concentrés sur la question du financement de l'agriculture intelligente, qu'ils considéraient comme impérative pour le développement d'une agriculture durable et résiliente face aux changements climatiques qui tiennent compte des exigences environnementales.

55. Les participants ont noté la grande opportunité offerte par le fait que la vingt-septième session de la Conférence des Parties se tenait en Afrique. C'était en effet l'occasion pour le continent de se concentrer sur les questions agricoles et de convenir d'une position commune tenant compte des différents engagements, tels que la Déclaration de Malabo de 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Une position africaine commune constituerait un pas en avant pour remédier à la fragmentation et au manque de cohérence des diverses initiatives et programmes du continent en matière de développement agricole.

3. Recommandations

a) Promouvoir les programmes et les projets agricoles susceptibles d'apporter des financements innovants et intégrant les principes de durabilité et de résilience climatique.

b) Promouvoir l'utilisation d'approches durables de régénération et de restauration des terres pour augmenter les rendements agricoles, en veillant à ce qu'elles tiennent compte de la préservation de l'environnement et de la résilience des producteurs. À cet égard, les approches de l'agriculture régénératrice devraient être reproduites et étendues pour couvrir des zones plus vastes.

c) Dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, concevoir des projets et des initiatives agricoles permettant d'en atteindre les objectifs.

d) Développer des observatoires scientifiques efficaces de l'agriculture durable qui répondent aux exigences environnementales et renforcent la résilience des producteurs.

e) Renforcer le lien entre l'agriculture de subsistance pour les petits producteurs et l'agro-industrie, en tenant compte des moyens de subsistance agricoles pour assurer des revenus stables et durables aux producteurs.

f) Saisir l'occasion de la vingt-septième session de la Conférence des Parties, qui se tient en Afrique, pour se concentrer sur la question de la rentabilité et de la durabilité de l'agriculture africaine et parvenir à une position commune qui permette davantage de synergie et de cohérence dans les programmes et projets agricoles en Afrique.

g) Le système des Nations Unies, dont la CEA et d'autres organisations régionales et internationales de développement, devrait aider l'Union africaine à renforcer la capacité des acteurs nationaux à s'engager dans des négociations sur le climat et à renforcer la résilience climatique des systèmes agricoles.

D. Deuxième panel. Accroître les investissements dans l'adaptation, les approches écosystémiques, la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des pertes et dommages causés par les changements climatiques

1. Présentation

56. Ce panel a permis de recenser et d'examiner des mécanismes efficaces pour mobiliser des financements privés pour l'adaptation aux changements climatiques. Les exposés et les discussions ont mis en lumière les efforts déployés par les gouvernements, les entreprises et les investisseurs pour mobiliser et fournir des financements en faveur de l'adaptation, de même que les mesures visant à intensifier ces efforts dans tous les pays et secteurs afin de produire des résultats concrets.

57. Le panel était animé par le Directeur des risques de la FSD Africa, Kelvin Massingham. Les intervenants étaient la Ministre égyptienne de l'environnement, Yasmine Fouad ; la responsable du groupe des risques environnementaux, sociaux et climatiques chez First Rand, Madeleine Ronquest ; le Directeur général de l'African Risk Capacity Group, Lesley Ndlovu ; le Coordonnateur régional pour l'Afrique de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Reuben Wambui ; le Président de la Bourse égyptienne, Mohamed Farid ; et le chef d'équipe de l'Africa Green Finance Coalition, Samuel Njoroge.

58. Dans sa déclaration liminaire, M. Massingham a souligné que, bien que l'adaptation et la résilience soient des priorités pour l'Afrique, le financement public seul ne suffirait pas, raison pour laquelle le financement privé avait un rôle crucial à jouer. Actuellement, le

financement de l'adaptation en Afrique provenait principalement d'acteurs publics (seulement 30 % provenait du secteur privé), tandis que 80 % des financements privés étaient allés aux secteurs œuvrant à l'atténuation des effets des changements climatiques, principalement le secteur de l'énergie.

59. M^{me} Fouad a noté le rôle des stratégies nationales en matière de lutte contre les changements climatiques, les plans nationaux d'adaptation actualisés et les contributions déterminées au niveau national que l'Égypte avait adoptés pour mener des projets d'adaptation. Elle a indiqué que différentes sources de financement étaient nécessaires, y compris des dons, et a mis en lumière l'obligation verte souveraine émise par l'Égypte et sa contribution au financement de l'adaptation. Elle a mentionné qu'il y avait également un intérêt à émettre des obligations vertes au niveau infranational. Elle a souligné la nécessité de placer la nature au centre des initiatives et des programmes d'adaptation, de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. Parmi les défis figuraient une meilleure évaluation de la nature, l'élaboration de projets d'adaptation finançables et des incitations à l'investissement du secteur privé, en particulier dans les approches d'adaptation fondées sur les écosystèmes.

60. M^{me} Ronquest a décrit le travail de First Rand Group dans le domaine du financement de l'adaptation, soulignant son engagement de 200 milliards de rand sud-africains (environ 11,1 milliards de dollars) de flux de capitaux en faveur de la finance durable. Le problème était que l'atténuation et l'adaptation étaient plus faciles à financer pour les clients commerciaux et les agriculteurs commerciaux existants que pour les nouveaux clients commerciaux sans antécédents financiers ou les petits agriculteurs. Des plans étaient en cours pour émettre une obligation pour la biodiversité, et First Rand Group attendait avec intérêt les résultats de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue du 5 au 15 décembre 2022.

61. M. Ndlovu a présenté la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, le plus grand mécanisme d'assurance contre les risques liés au climat (sécheresse, inondations et cyclones), qui touchaient les deux tiers des activités économiques de l'Afrique et environ 700 millions de personnes. Il a estimé que l'assurance contre les risques était importante pour les projets de transfert des risques et de réduction des risques. Au cours de ses 10 années d'existence, la Mutuelle avait transféré environ 1 milliard de dollars de risques des pays africains vers le marché mondial de la réassurance. Le secteur de l'assurance privée avait un rôle majeur à jouer, compte tenu de la fréquence et de la gravité croissantes des catastrophes liées au climat. Pour réussir, il faudrait une coalition d'acteurs privés et publics.

62. M. Wambui a déclaré que le financement durable de l'adaptation n'était pas encore courant dans de nombreuses banques. Les principaux obstacles avaient trait aux réserves de projets, aux structures de financement au sein des banques et à la mobilisation de financements. Toutefois, de nombreuses banques se préparaient à fournir un meilleur financement pour l'adaptation. Le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique apportait son soutien et une évaluation était en cours pour mieux comprendre ce que faisaient les banques. En outre, un mécanisme d'assurance pour les petites et moyennes entreprises avait été lancé par les ministres des finances des économies les plus vulnérables au climat du monde, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

63. M. Farid a décrit le rôle de la Bourse égyptienne, qui comprenait la mise en relation des investisseurs et des bailleurs de fonds, le partage des données, le renforcement des capacités, la création de marchés et la facilitation de la mobilisation du financement par actions. Il a noté que la plupart des investissements étaient consacrés à l'atténuation plutôt qu'à l'adaptation. Les principaux défis portaient notamment sur la commercialisation des initiatives d'adaptation et

leur transformation en projets viables, la mobilisation de fonds propres et la création de marchés appropriés.

64. M. Njoroge a fait observer que l'Afrique devait investir au moins 3 000 milliards de dollars pour répondre à ses besoins en matière d'atténuation et d'adaptation. L'African Green Finance Coalition, dont le lancement était prévu lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties, avait pour but de rassembler tous les pays d'Afrique pour mettre en commun leurs ressources, partager les connaissances et ouvrir la voie à l'augmentation des flux de capitaux d'investissement verts vers le continent. Cette initiative faciliterait l'apprentissage et l'assistance technique entre les pays, tandis qu'un mécanisme d'examen par les pairs tiendrait les membres responsables de leurs engagements en faveur des réformes nécessaires.

2. Débat

65. Au cours du débat qui a suivi, les questions, tendances et possibilités émergentes ont été mises en évidence. La nécessité de passer d'une adaptation progressive à une adaptation transformationnelle a été soulignée.

66. Il a été réaffirmé qu'il existait un énorme déficit financier pour l'adaptation, car la plupart des financements climatiques visaient l'atténuation. L'adaptation était négligée, problème que l'on tentait de résoudre par la course à la résilience, conçue pour catalyser un changement significatif dans l'ambition mondiale de résilience climatique. Jusqu'à présent, le financement de l'adaptation provenait de sources publiques, avec une mobilisation limitée à ce jour de sources privées.

67. Le prix élevé de la technologie et l'insuffisance des services de données et d'information climatique ont été autant d'obstacles à l'élaboration de projets d'adaptation finançables.

68. Au-delà de l'adaptation, les pertes et dommages liés à l'impact des changements climatiques étaient devenus un problème critique. Les arrangements institutionnels existants au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques étaient insuffisants pour traiter certains aspects des pertes et dommages. Des mesures préventives étaient nécessaires pour faire face à ces problèmes, y compris le renforcement des capacités pour élaborer des projets visant à atténuer les pertes et les dommages.

69. Les risques de catastrophe s'intensifiaient, mais les primes d'assurance restaient trop élevées pour l'Afrique. Il était crucial d'accroître le financement des risques de catastrophe et de soutenir la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, notamment en aidant les pays les plus vulnérables à acquérir une couverture d'assurance.

3. Recommandations

a) Les pays africains devraient élaborer une stratégie régionale d'adaptation, y compris la définition des secteurs, des objectifs et des cibles prioritaires.

b) Le niveau de financement de l'adaptation dans les programmes de financement vert ou climatique devrait être augmenté pour atteindre 50 % de l'allocation totale.

c) Les gouvernements africains et leurs partenaires de développement devraient procéder à une évaluation coordonnée des moyens et des besoins et au renforcement des capacités pour permettre aux diverses parties prenantes d'élaborer des projets finançables, y compris les entrepreneurs de l'adaptation, tels que les petits agriculteurs.

d) Les pays africains devraient examiner d'un œil critique leurs contributions déterminées au niveau national afin de fournir des estimations plus précises des besoins financiers pour l'adaptation. En moyenne, les besoins en matière d'adaptation représentent 24 % des besoins totaux de financement de l'action climatique.

e) Les gouvernements africains devraient identifier les principaux domaines de participation du secteur privé à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et promouvoir activement ces possibilités.

f) Les pays africains et les partenaires de développement devraient faire en sorte que des informations climatiques précises soient davantage disponibles et accessibles, ce qui facilitera la conception et la mise en œuvre de projets d'adaptation.

g) Il faudrait créer des plateformes pour encourager l'échange de crédits carbone, grâce à des incitations supplémentaires à investir dans des projets d'adaptation fondés sur la nature.

h) Il faudrait renforcer le financement et l'assurance en matière de risques de catastrophe en Afrique, notamment en développant l'assurance contre les risques par l'intermédiaire de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et en attirant les compagnies d'assurance privées.

E. Table ronde 3. Transformation numérique

1. Présentation

70. Cette table ronde était présidée par la représentante en Afrique australe de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Chali Tumedo. Le Chef de la Section de l'innovation et de la technologie de la CEA, Mactar Seck, a fait les exposés. Garam Marc-Bel, Coordonnateur de l'économie circulaire de l'UIT, et Rosie McDonald, Chargée adjointe des données relatives aux déchets électroniques à l'UIT, sont également intervenus. Le panel était composé de la responsable de la gestion de l'environnement chez Safaricom, Valentine Cheruiyot ; du Président-Directeur général d'Iken, Hossam Elgamal ; de la Directrice générale de la durabilité et de la valeur partagée chez MTN Group, Marina Madale ; de M. Oliver Phillips, Directeur adjoint de la finance durable à la Standard Chartered Bank ; et du copromoteur du projet Fix Nigeria, Olutoyin J. Oloniteru.

71. M^{me} Tumedo a souligné qu'au cours des deux dernières décennies, le développement de l'Afrique avait été alimenté par la croissance des technologies numériques et que, face à la crise climatique, l'Afrique devrait utiliser les technologies vertes de l'information et de la communication pour réduire les émissions de carbone tout en atteignant ses objectifs de développement numérique.

72. M. Seck a présenté trois projets. Le premier, au Kenya, concernait des points de présence sous-marins transfrontaliers en fibre optique et prévoyait la création d'un centre régional intelligent et d'un centre de données, afin de favoriser la connectivité numérique internationale. Il assurerait la connectivité entre les câbles sous-marins de l'océan Indien et la côte Est de l'Afrique. M. Seck a estimé que les centres de données étaient très importants dans la lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour la modélisation du climat et la prévention des catastrophes. Le projet offrirait au Kenya la possibilité d'utiliser les technologies numériques comme principaux catalyseurs de la résilience climatique.

73. Le deuxième projet présenté par M. Seck était situé en République-Unie de Tanzanie et portait sur l'extension au Mozambique d'une dorsale nationale à large bande, grâce à laquelle des câbles à fibres optiques et des points de présence avaient été installés pour fournir une connectivité avec le Mozambique. Le Gouvernement tanzanien avait construit une dorsale nationale à large bande dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui reliait diverses régions du pays et fournissait une connectivité transfrontalière avec le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda et la Zambie. L'objectif principal de ce projet était de relier le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie, permettant ainsi aux deux pays d'accéder aux câbles sous-marins, et d'accroître la fiabilité de ceux-ci dans la sous-région.

74. Le troisième projet, à Maurice, concernait la modernisation de l'infrastructure hydraulique grâce à la mise en place d'un système national de télémétrie, de contrôle et d'acquisition de données. Le système intelligent de surveillance et de gestion de l'eau transformerait le système existant de stockage et de distribution de l'eau, le rendant plus efficace pour répondre aux besoins en eau dans tous les secteurs économiques. L'objectif était de permettre la surveillance et le contrôle à distance des équipements et accessoires (tels que les pompes, les groupes électrogènes, les compteurs et les capteurs de niveaux d'eau) dans diverses stations de pompage, réservoirs de service et usines de traitement de l'eau sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau. Le système de contrôle et d'acquisition de données comprendrait la télémétrie, afin de recueillir des données opérationnelles de base sur les différents sites et de les transmettre aux centres de contrôle ; la surveillance à distance, pour transmettre des notifications aux centres de contrôle en cas de dysfonctionnement, de pannes d'équipements ou de systèmes et d'intrusions anormales ; et un système de télécommande, pour permettre le contrôle automatique et à distance du fonctionnement des équipements, tels que les pompes et les vannes.

75. M. Marc-Bel et M^{me} McDonald ont présenté un projet de collecte de données sur la production de déchets électroniques pour tous les pays africains. Le projet devrait débuter en 2023 et se poursuivre jusqu'en 2026.

76. M^{me} Cheruiyot a déclaré que 92 % des opérateurs de Safaricom utilisaient de l'électricité et des générateurs de secours. Safaricom s'était engagé à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 et, à cette fin, réduisait les émissions en se connectant à des installations d'énergie solaire. En outre, Safaricom était déterminé à réduire les émissions de carbone par la compensation, y compris en plantant des arbres, et avait l'intention d'améliorer la disponibilité du réseau tout en réduisant les émissions de carbone et la consommation d'électricité. Enfin, Safaricom avait investi dans l'efficacité énergétique de 800 stations (un investissement total de 1 milliard de shillings kényans, soit environ 8,27 millions de dollars).

77. M. Phillips a déclaré que la Standard Chartered Bank aidait les clients à réaliser leurs projets. Les activités de cette banque étaient concentrées sur la durabilité et reposaient sur deux piliers : les initiatives vertes en faveur des infrastructures, en particulier des centres de données plus efficaces ; et la résilience et les infrastructures de base grâce à la transformation numérique pour réaliser le programme vert. En ce qui concerne la finançabilité des projets, M. Phillips a déclaré que les institutions financières avaient du mal à comprendre comment réaliser des bénéfices tout en assurant la durabilité. Il a estimé qu'une créativité globale des entreprises était nécessaire, en particulier dans le domaine du financement mixte.

78. M. Elgamal a énuméré les projets finançables dans le domaine des changements climatiques en Égypte, y compris les initiatives liées à l'infrastructure dans les centres de données où la consommation d'énergie était élevée ; les initiatives en matière de déchets

électroniques dans le domaine du recyclage présentaient également un potentiel d'investissement. La transformation numérique dans la gestion des déchets pourrait aider les villes à devenir plus attractives en réduisant la consommation d'énergie. M. Elgamal a également mentionné les réseaux électriques intelligents qui amélioreraient l'efficacité, y compris les compteurs intelligents et l'intelligence artificielle.

79. M. Oloniteru a déclaré que la durabilité environnementale était essentielle pour lutter contre les changements climatiques. Certaines initiatives menées au Nigéria étaient axées sur les petites et moyennes entreprises et le secteur informel. La combinaison de la responsabilité sociale des entreprises et du financement participatif était essentielle pour faire en sorte que les populations bénéficient des technologies de l'information et de la communication.

80. M^{me} Madale a fait observer que MTN Group, un opérateur de télécommunications travaillant dans 19 pays avec plus de 270 millions d'abonnés, s'était engagé à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2040. MTN Group introduisait des énergies renouvelables dans son écosystème. Parmi les mesures d'efficacité énergétique à envisager figuraient des solutions numériques, à savoir les mégadonnées et l'intelligence artificielle. Le financement était essentiel pour l'industrialisation verte afin de stimuler le développement économique et de créer des emplois, et des partenariats étaient nécessaires.

2. Débat

81. L'un des points centraux du débat a porté sur le meilleur moyen de rendre les projets finançables. Il est ressorti du débat que les technologies numériques étaient des catalyseurs clés de la résilience climatique en Afrique et que des données appropriées étaient nécessaires pour prendre des décisions éclairées. On pouvait utiliser les technologies de l'information et de la communication pour lutter contre les changements climatiques en promouvant l'efficacité énergétique et les technologies solaires, en améliorant la disponibilité des réseaux et en réduisant les émissions de carbone. Le financement participatif à l'aide des chaînes de blocs et les contrats intelligents ont été considérés comme des options de financement de projets. Une chaîne de bloc pour une initiative de lutte contre les changements climatiques en Afrique pourrait être mise en œuvre par l'Union africaine ou le système des Nations Unies. Il a été noté que l'Afrique avait besoin d'une industrialisation verte et que cela ne serait possible que par l'adoption de technologies numériques. Un projet de câble sous-marin en Afrique de l'Ouest serait un exemple de projet finançable à l'appui de la connectivité par fibre optique. L'investissement dans le développement précoce était d'une importance cruciale.

3. Recommandations

a) Il faut concevoir et présenter les projets d'une manière attrayante pour les banquiers. Des séances de sensibilisation avec les banques pourraient aider à clarifier les besoins.

b) Les projets doivent être assortis d'une analyse de rentabilisation solide, mais aussi avoir le plus grand impact possible en termes de résilience climatique, de croissance économique, de création d'emplois et de soutien aux entreprises locales sur le continent.

c) Il convient de donner la priorité aux programmes qui renforcent les capacités de préparation de projets finançables.

F. Table ronde 4. Développement des marchés africains des crédits carbone

1. Présentation

82. Les participants à cette table ronde ont discuté de la manière de créer des marchés de crédits carbone efficaces, efficaces et transparents, et de capturer la vraie valeur du capital naturel du continent. La table ronde a été une vitrine d'exemples de réussite à cet égard, l'accent étant mis sur la gestion des mécanismes du marché qui frustrant souvent les acteurs africains.

83. La déclaration liminaire a été faite par le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et des ressources naturelles de la CEA, Jean-Paul Adam. La table ronde était animée par le représentant de la Fondation africaine pour le climat, Ravi Sikand. Les présentateurs étaient Thomas Sberna, responsable régional de la résilience côtière et océanique de l'Union internationale pour la conservation de la nature, et le Chef de la Section de l'économie verte de la Division de la technologie, des changements climatiques et des ressources naturelles de la CEA, Nassim Oulmane. Les intervenants étaient le négociateur principal du groupe africain sur l'article 6, El Hadji Mbaye Diagne ; M. Farid ; Chris Leeds, responsable du développement du marché du carbone à la Standard Chartered Bank ; Jack Kimani, PDG de la Plateforme d'action pour le climat en Afrique ; et Patrick Young, de la Banque africaine d'import-export.

84. M. Adam a souhaité la bienvenue aux participants et a fait une brève introduction sur la nécessité impérieuse de développer le marché des crédits carbone en Afrique dans le cadre d'une transition verte fondée sur de nouveaux modèles de mobilisation des ressources nationales.

85. M. Sikand a déclaré que la table ronde était pertinente, en raison de la possibilité pour les marchés du carbone de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la gestion durable du capital naturel et à générer des revenus substantiels dans le financement de la lutte contre les changements climatiques pour l'Afrique.

86. M. Sberna a axé son exposé sur l'initiative de la Grande Muraille bleue, dont l'un des objectifs était la préservation des mangroves le long de la côte ouest de l'océan Indien. L'initiative reposait sur trois piliers : la conservation efficace et équitable des océans, l'obtention d'un gain net d'écosystèmes bleus critiques et la création d'une économie bleue régénératrice au profit des communautés et de la conservation. M. Sberna a indiqué que les mangroves stockaient 800 millions de tonnes de carbone et que 41 000 hectares de mangroves pourraient potentiellement être restaurés. Le projet s'était engagé à développer une économie bleue réparatrice qui profite directement aux communautés côtières tout en réduisant les émissions de carbone. L'Union internationale pour la conservation de la nature avait proposé un fonds accélérateur pour le carbone bleu et un centre régional de restauration. Les investisseurs étaient intéressés et recherchaient une réserve de projets, ainsi qu'un mécanisme rentable et transparent pour accéder aux marchés des crédits carbone. Parmi les principaux défis mis en évidence figurait le manque de compétences pour développer les projets relatifs au carbone.

87. La présentation de M. Oulmane a porté sur les efforts de conservation des forêts dans les pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale, qui étaient axés sur l'autonomisation des propriétaires fonciers locaux dans les zones à haute biodiversité de la sous-région. Le projet en était actuellement au stade de l'étude de faisabilité et nécessitait un

fonds de démarrage de 7 millions de dollars, l'objectif étant de l'étendre à d'autres pays africains.

2. Débat

88. Les participants ont souligné que les marchés du carbone avaient un énorme potentiel pour financer efficacement l'adaptation aux changements climatiques. Il y avait cependant des obstacles, notamment la complexité des procédures et le manque d'accès aux marchés.

89. Il était nécessaire de construire des marchés régionaux du carbone, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties, les règles d'opérationnalisation du marché du carbone au titre de l'article 6 seraient examinées, et il était important de tenir compte des spécificités du continent.

90. L'Afrique devrait avoir un rôle dans le développement des marchés du carbone. Tout aussi importante était la nécessité d'assurer l'équité sur les marchés des crédits carbone et de veiller à ce que l'intégrité du marché puisse être maintenue.

91. Le marché des crédits carbone devait mûrir et mettre au point des crédits carbone de haute qualité, en intégrant correctement la question de l'intégrité et du risque. Des préoccupations ont été exprimées quant à la question de savoir comment les crédits carbone étaient générés et qui en bénéficiait. Pour que l'on puisse en tirer pleinement parti, les marchés des crédits de carbone, même au niveau national, devaient être interconnectés et interopérables. La Standard Chartered Bank avait engagé 300 milliards de dollars pour soutenir des projets à consommation énergétique nette zéro, en particulier dans les marchés émergents d'Asie et d'Afrique. À cette fin, la banque avait mis en place un groupe de travail chargé de contribuer au développement de marchés du carbone efficaces et hautement intègres.

92. Le marché des crédits carbone en Afrique était fragmenté, avec de nombreux projets à petite échelle. Il fallait de grands projets pour garantir des avantages appropriés en termes d'impact climatique et de revenus générés. Il y avait aussi une incohérence dans la tarification des crédits carbone, ce qui constituait souvent un obstacle pour les investisseurs. La gestion des risques liés aux crédits carbone, en assurant l'intégrité de ceux-ci, était essentielle au développement du marché.

93. Climate for Africa, une organisation non gouvernementale, travaillait avec les agriculteurs sur la façon d'utiliser les crédits carbone pour générer des financements en séquestrant le carbone par le biais de leurs activités agricoles résilientes face aux changements climatiques. À cet égard, les organisations nationales et multilatérales devaient soutenir des initiatives telles que le financement de l'adaptation aux changements climatiques, la mise au point d'instruments de financement innovants et le renforcement des capacités des jeunes en Afrique.

94. La question du risque devait être abordée systématiquement du point de vue de l'investisseur afin de faciliter les flux financiers vers d'éventuels projets de séquestration.

95. Il fallait remédier à l'incohérence de la tarification des crédits carbone, qui pourrait constituer un obstacle pour les investisseurs.

3. Recommandations

a) Le continent africain devrait revoir à la hausse son ambition d'attirer les investisseurs et de réduire les risques du marché par la mise en œuvre de grands projets.

b) Le marché des crédits carbone en Afrique était fragmenté, avec de nombreux projets à petite échelle. Il fallait des promoteurs de grands projets.

c) La priorité devrait être donnée à la coordination des approches et des méthodologies visant à assurer une plus grande intégrité.

G. Table ronde 5. L'économie bleue

1. Présentation

96. L'objectif de cette table ronde était d'inspirer des actions visant à accélérer le financement de projets appropriés en Afrique, en mettant l'accent sur l'économie bleue, en exposant les connaissances sur les besoins de financement dans ce domaine et en partageant des exemples de projets potentiels pour le continent. Les discussions ont également porté sur les principales difficultés auxquelles faisaient face les nouvelles initiatives et les bailleurs de fonds, et la manière de les surmonter.

97. La session a été animée par la Conseillère pour l'économie bleue auprès de la Commission de l'Union africaine, Barkha Mossaë. Des exposés ont été présentés par M. Sberna ; Tristan Smith, professeur associé à l'University College London Energy Institute ; le co-fondateur et PDG d'OceanHub Africa, Alexis Grosskopf ; la coordonnatrice chargée des océans du Groupe des négociateurs africains sur les changements climatiques, Fatou Ndeye Gaye ; et une analyste de la Société Générale Corporate and Investment Banking, Anne-Laure Rajaona.

98. Dans ses observations liminaires, M^{me} Mossaë a souligné l'importance de l'économie bleue en raison du rôle des océans dans la lutte contre les changements climatiques. Cependant, elle a observé que l'objectif de développement durable 14 était le moins financé, ce qui posait un grand problème étant donné que les deux tiers des pays d'Afrique avaient un potentiel en matière d'économie bleue.

99. M. Bernard a souligné que l'objectif 14 ne représentait que 0,1 % du financement, alors que l'eau représentait 80 % de la surface de la Terre. Le continent africain était celui qui enregistrait la plus forte croissance démographique au monde et qui faisait face aux plus grands défis climatiques. M. Bernard a décrit les trois grandes mesures à prendre pour promouvoir l'économie bleue :

a) Réaliser une conservation efficace et équitable des océans, visant à protéger 30 % des océans d'ici 2030 afin d'enrayer la perte de biodiversité ;

b) Obtenir un gain net d'écosystèmes bleus critiques pour améliorer la résilience socio-écologique ;

c) Développer une économie bleue régénératrice qui profite directement aux communautés côtières, tout en produisant des résultats en matière de conservation.

Ces mesures protégeraient 30 % des océans et 2 millions d'hectares d'écosystèmes essentiels d'ici 2030, libérant ainsi des moyens de subsistance pour 70 millions de personnes et créant 7 millions d'emplois.

100. Selon M. Bernard, les principales mesures à prendre pour tirer parti des investissements dans l'économie bleue étaient notamment les suivantes :

- a) Mise en place d'un mécanisme de financement du capital naturel bleu ;
- b) Aménagement de sept paysages marins dans l'ouest de l'océan Indien ;
- c) Adoption d'un cadre régional pour la durabilité de l'économie bleue qui tenait compte en particulier de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et des États côtiers fragiles.

Un cadre régional réduirait la perception des risques, le coût de la transition et les primes d'émission des obligations bleues.

101. M. Smith a souligné la nécessité d'instituer une politique de financement et de responsabilisation pour permettre des investissements importants en Afrique. Il a indiqué que les pays devaient prendre des initiatives pour mettre en place des corridors verts à faibles émissions de gaz à effet de serre. En outre, on gagnerait à promouvoir une initiative visant à décarboner le transport maritime.

102. M. Grosskopf s'est associé aux orateurs précédents et a souligné combien son organisation soutenait de multiples projets en faveur des communautés côtières en aidant à l'élaboration de projets finançables.

103. M^{me} Gaye a rappelé que l'Afrique comptait 38 États côtiers et insulaires où les produits aquatiques constituaient une source importante de protéines nécessaires à la nutrition. Elle a également souligné la nécessité d'éviter de dissimuler la pollution marine.

104. M^{me} Rajaona a expliqué que sa banque travaillait en étroite collaboration avec l'initiative de la Grande Muraille bleue et Ocean Hub Africa pour aider les entrepreneurs à élaborer des projets finançables.

105. Les intervenants ont noté que des crédits carbone avaient été proposés comme une autre solution potentielle pour mobiliser des fonds en faveur de projets relatifs à l'économie bleue.

2. Débat

106. Le débat a porté sur l'importance pour les pays de s'orienter vers la mutualisation des dettes et la consolidation des actions. Au Maroc, la zone côtière représentait 50 % de la formation du PIB national, et des mécanismes institutionnels avaient été mis en place pour les investissements dans les secteurs clés de l'économie bleue.

107. Au Gabon, le risque de déversement de déchets dans les océans a été mis en évidence, ainsi que les risques de surexploitation des mangroves, par exemple lorsque les pêcheurs les utilisent comme site de fumage des poissons. Une autre question soulevée avait trait à l'engagement limité des populations locales dans le développement du potentiel des ressources fluviales.

3. Recommandations

a) Des initiatives régionales de financement bleues et innovantes devraient être conçues et transposées.

b) Les projets finançables devraient être identifiés et conçus pour couvrir les principaux secteurs de l'économie bleue, avec le soutien des organisations philanthropiques et des partenaires de développement.

c) Un cadre régional devrait être élaboré pour favoriser une action intégrée entre les pays.

d) Il convient de créer une architecture de financement climatique spécifique pour cibler les projets relatifs à l'économie bleue.

H. Table ronde 6. L'eau et les villes

1. Présentation

108. Les objectifs de cette table ronde étaient d'inspirer des actions pour accélérer le financement de projets appropriés en Afrique, en mettant l'accent sur l'eau et les villes ; d'échanger des connaissances sur la nécessité d'un financement dans ce domaine ; et de partager des exemples de projets potentiels pour le continent. Les discussions ont également porté sur les principales difficultés auxquelles les nouvelles initiatives et les bailleurs de fonds étaient confrontés, et la manière de les surmonter.

109. La table ronde a été animée par le Directeur régional pour l'Afrique du réseau des maires du C40, Hastings Chikoko. Les présentateurs des projets étaient la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Institut mondial des ressources naturelles, Wanjira Maathai ; le représentant de l'Institut mondial des ressources naturelles en Éthiopie, Aklilu Fikreselassie ; le PDG de Wellers Impact Limited, Neil Sandy ; et Liz Muange, experte en financement mixte auprès du Comité international de la Croix-Rouge. Le Directeur général de l'investissement climatique chez Macquarie Asset Management, au Royaume-Uni, Richard Abel, a fait des observations sur les différentes interventions.

110. Présentant la séance, M. Chikoko a souligné que l'Afrique était la région du monde qui s'urbanisait le plus rapidement et que la majeure partie de cette croissance se ferait dans les agglomérations intermédiaires moins développées du continent. Les villes avaient été fortement touchées par les effets des changements climatiques, tels que l'augmentation de la sécheresse, les inondations extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, qui devaient s'aggraver. Le développement de villes résilientes dans le domaine de l'eau en Afrique avait été entravé par le manque d'accès au financement, entre autres facteurs. Les finances publiques étant terriblement insuffisantes, des instruments financiers innovants étaient essentiels pour favoriser la résilience des villes du continent dans le domaine de l'eau.

111. M^{me} Maathai a réaffirmé le caractère central de l'eau et des moyens de subsistance et souligné la nécessité de faire mieux prendre conscience de l'importance de l'eau, en s'inspirant de campagnes similaires, telles que celles menées en Israël. Étant donné qu'à terme 950 millions d'Africains (soit 70 % de la population) vivraient dans les villes, le continent aurait besoin d'une augmentation de 300 % de ses ressources en eau pour répondre à la demande prévue. M^{me} Maathai a estimé qu'un montant de 9 milliards de dollars par an devait être affecté à l'eau dans le cadre des 66 milliards de dollars requis chaque année pour le développement des infrastructures.

112. M. Fikreselassie a énuméré les six villes d'Afrique du Sud, d'Éthiopie et du Rwanda qui étaient les points focaux du Fonds des villes africaines pour l'adaptation dans le domaine de l'eau. Il a mis en évidence les obstacles, notamment le manque de données et d'outils pour la planification basée sur les risques, l'absence de solutions intégrées pour renforcer la résilience à grande échelle et la difficulté à mobiliser des financements. D'autre part, les solutions abondaient, telles que l'ancrage des investissements dans l'évaluation locale des risques, l'accent mis sur l'apprentissage et le renforcement des capacités, la mise à l'échelle de

l'innovation et le développement de l'entrepreneuriat local et du secteur privé. Le Fonds d'adaptation des villes africaines dans le domaine de l'eau a été présenté comme une occasion de canaliser le financement vers les priorités relatives à l'eau.

113. M. Sandy a insisté sur cinq questions clés dans le financement des projets liés à l'eau, à savoir :

a) La nécessité d'avoir des visionnaires et des entrepreneurs prêts à prendre des engagements pluriannuels ;

b) La nécessité de résoudre le problème du « chaînon manquant », en soutenant les entreprises évolutives et les fondations caritatives, qui étaient toutes nécessaires à la résilience durable dans le domaine de l'eau pour atteindre les objectifs de développement durable ;

c) La restructuration de secteur financier pour permettre au secteur privé d'atténuer les risques ;

d) L'assistance technique pour renforcer la gouvernance ;

e) De bonnes équipes de talents, prêtes à apprendre et à aller de l'avant.

114. M^{me} Muange a donné des précisions sur le projet hydraulique de Goma Ouest, affirmant que le projet visait à relever certains des défis liés à l'eau auxquels les populations étaient confrontées, tels que les maladies d'origine hydrique et les longues distances pour accéder à l'eau. Elle a souligné que le financement mixte était un moyen de combler le fossé humanitaire et de développement et a présenté le calendrier d'exécution du projet jusqu'en 2026.

115. Un exposé a également été fait sur trois autres projets : le programme de transfert d'eau Lesotho-Botswana, le dessalement à l'aide de l'énergie solaire en Égypte et le traitement des déchets solides fluviaux au Congo.

116. Réagissant à ces exposés, M. Abel s'est dit impressionné par ce qui se passait en Afrique dans le domaine de la lutte contre les problèmes liés à l'eau. Il a souligné la nécessité d'aborder des questions telles que le renforcement des capacités, la consolidation des systèmes nécessaires et la mise en place de l'infrastructure requise. Il a déclaré que le succès de la mobilisation complète des énormes sommes d'argent nécessaires dépendait de ces questions. Un certain temps s'écoulerait avant que le financement purement fondé sur le marché puisse être utilisé pour les investissements dans l'eau, et un règlement incluant des partenariats public-privé serait nécessaire, en partie pour assurer l'inclusion de la réduction des risques pour le secteur privé.

2. Débat

117. Le débat a porté sur l'importance cruciale du financement mixte, qui pourrait être un succès si les exigences de base étaient remplies, y compris la création de cadres réglementaires et la fourniture de certaines garanties. Les intervenants ont également souligné la nécessité de restructurer les projets afin de débloquer les financements. Au fil du temps et une fois les projets mis en place, la prise en compte d'autres sources de financement pourrait être mise en avant, y compris le paiement par les consommateurs.

3. Recommandations

a) Un appui accru était nécessaire pour l'élaboration des projets afin qu'un ensemble solide de projets puisse être présenté avant la vingt-septième session de la Conférence des Parties.

b) Pour élaborer des propositions de projet viables, il faudrait mettre l'accent sur la disponibilité des données et le renforcement des capacités au niveau des autorités locales, ainsi qu'au sein des petites et moyennes entreprises.

c) Bien que le financement mixte soit nécessaire comme mode de financement initial, d'autres sources de financement, telles que les fonds de pension, pourraient être envisagées. Ces sources pourraient inclure différentes formes de partenariats public-privé pour attirer des capitaux privés, y compris des éléments de réduction des risques.

I. Table ronde 7. Promotion et mise en relation d'entreprises vertes et d'entreprises sociales ayant fait leurs preuves sur le continent, disposées et prêtes à se développer et à la recherche d'investissements

1. Présentation

118. Cette table ronde a permis de présenter les entreprises vertes et de passer en revue les obstacles et les exigences concernant le développement des entreprises vertes à travers l'Afrique.

119. La table ronde était animée par Hanan Bakr, responsable de la résilience financière au sein de l'équipe des champions de haut niveau des Nations Unies pour l'action climatique. Les présentateurs étaient le chef du bureau de Nairobi de Boston Consulting Group, Mills Schenck ; le Directeur général et PDG de SunCulture, Samir Ibrahim ; M^{me} Odupoy ; et le fondateur et PDG de Victory Farms, Joseph Rehmann.

120. M. Schenck a souligné que le secteur privé pouvait faire partie de la solution aux changements climatiques en Afrique. Cependant, les entreprises vertes devaient développer leurs activités pour résoudre le problème. Dans ce contexte, Boston Consulting Group avait mis en place l'initiative « Green Ventures Africa » pour soutenir les entreprises, en se concentrant sur les secteurs suivants : énergie, mobilité, agriculture et alimentation, chaîne d'approvisionnement mondiale et solutions basées sur la nature. Quatre dimensions étaient prises en compte lors de la sélection des entreprises : l'impact social, les pratiques environnementales, les aspects économiques et financiers, et la bonne gestion. Boston Consulting Group pourrait aider à attirer les bons investisseurs, grâce à une stratégie de marché « prête à l'emploi », au recrutement de talents, à la technologie, aux services de conseil juridique et financier, à l'expansion régionale, à l'interaction gouvernementale et aux stratégies d'approvisionnement.

121. M. Ibrahim a expliqué que les petits agriculteurs dépendaient de la météo pour leur production. Ils étaient poussés dans la pauvreté et, pour joindre les deux bouts, ils avaient recours aux pompes à diesel et au charbon de bois, contribuant ainsi à la crise climatique. Leur exode vers les villes signifiait qu'il y avait moins de personnes produisant de la nourriture, ce qui aggravait la crise alimentaire. M. Ibrahim a déclaré que SunCulture utilisait la technologie solaire hors réseau pour fournir aux clients un accès fiable à l'eau, à l'irrigation, à l'éclairage et à la recharge des téléphones cellulaires ; cette solution était plus abordable que le diesel.

SunCulture servait de plate-forme scientifique qui liait les agriculteurs à la chaîne de valeur agricole, ce qui les aiderait à augmenter leurs profits et, par conséquent, à accroître la sécurité alimentaire.

122. M^{me} Odupoy a présenté Koko comme une entreprise de technologie climatique qui cherchait à résoudre les problèmes de déforestation à mesure que les ruraux se déplaçaient vers les zones urbaines. Elle a déclaré que 75 % des ménages africains dépendaient du bois de chauffe ou du charbon de bois pour cuisiner. Les solutions de cuisson propre de Koko étaient actuellement disponibles dans quatre villes. Koko avait conclu un accord avec le Gouvernement rwandais pour des exonérations fiscales, ce qui lui permettrait de développer ses activités et de les rendre plus abordables pour les populations. Ses solutions étaient nécessaires dans 3 millions de ménages dans 60 pays. M^{me} Odupoy a estimé que les gouvernements devaient créer un environnement propice à la prospérité des nouvelles entreprises propres.

123. M. Rehmann a présenté Victory Farms comme une ferme piscicole durable qui avait pour objectif de nourrir 2 milliards d'Africains grâce à des protéines abordables, accessibles et saines au cours des deux prochaines décennies. L'entreprise aspirait à être une plate-forme négative en carbone et positive pour la biodiversité. Bien que le poisson fasse partie du régime alimentaire africain, la consommation par habitant avait baissé à mesure que les prix augmentaient. L'entreprise supervisait l'ensemble de la chaîne de valeur, des œufs de tilapia au système de distribution du poisson. M. Rehmann a souligné que la chaîne du froid pour les poissons était très efficace, avec moins de 1 % d'avarie.

2. Débat

124. Les obstacles à l'expansion des entreprises vertes ont été examinés, notamment le niveau élevé des taxes, d'où la nécessité d'incitations gouvernementales, en particulier par le biais d'exonérations fiscales. L'insuffisance des mesures de soutien des entreprises vertes et l'absence de marchés de crédits carbone en Afrique avaient également entravé l'expansion des entreprises vertes. Il était également difficile d'attirer des investissements en Afrique par rapport à d'autres régions. Les autres obstacles étaient notamment le pouvoir d'achat local, les cadres réglementaires et les défis en matière d'investissement et de capital.

125. En ce qui concerne le mécanisme de crédits carbone, il a été noté qu'un organisme de surveillance indépendant avait vérifié la base de données de Koko. Koko avait vendu des crédits carbone sur le marché international à des entreprises asiatiques. Il y avait une disparité persistante dans les prix de vente du carbone en Afrique par rapport à l'Europe et aux États-Unis.

126. Il a également été noté que Boston Consulting Group choisissait des entreprises gagnantes qui avaient un fort impact social et environnemental, une capacité de gestion et un modèle commercial éprouvé.

127. Les principaux obstacles à l'accès au financement comprenaient le coût élevé du capital, la lenteur de la collecte de fonds et la nécessité de longues procédures de diligence raisonnable pour accéder au capital.

128. Les participants à la table ronde se sont montrés intéressés par l'établissement de liens avec des entreprises vertes et ont sollicité le soutien de la CEA pour reproduire dans leur pays les expériences présentées.

129. Boston Consulting Group travaillait avec le Gouvernement sud-africain mais pas encore avec des entreprises de la Communauté africaine de développement. Cependant, s'il y avait des entreprises qui répondaient aux critères de Boston Consulting Group, un partenariat pourrait être lancé.

130. En réponse à la question sur le financement de projets verts en Afrique, il a été noté que des investisseurs internationaux axés sur le financement de la lutte contre les changements climatiques intervenaient en Afrique et que des partenariats avec le secteur privé étaient possibles.

131. En ce qui concerne les canaux de communication permettant aux start-up vertes d'accéder aux marchés africains, l'expérience de Koko a été partagée. À cet égard, il fallait visiter le pays cible pour comprendre l'environnement réglementaire et les éventuels défis. Il était nécessaire de savoir qui étaient les principaux intervenants du gouvernement et de les contacter.

132. Le soutien gouvernemental et réglementaire, des investissements importants et l'accès à l'expertise technique ont été décrits comme étant les moteurs de transformation permettant de multiplier par dix la croissance des entreprises vertes.

3. Recommandations

a) Les gouvernements africains devraient créer un environnement économique, politique et réglementaire favorable aux entreprises vertes.

b) Des moyens d'action tels que les subventions vertes et les exonérations fiscales devraient être élaborés et mis en œuvre par les gouvernements pour permettre la création d'entreprises vertes et le développement d'activités et d'entreprises vertes.

c) Les partenaires de développement devraient faciliter l'accès aux capitaux, qui est actuellement coûteux et accapare beaucoup de temps.

J. Troisième panel. Initiatives axées sur l'Afrique de la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties

133. La séance était animée par M^{me} Kenewendo. Les intervenants étaient le Directeur du Département de l'environnement et du développement durable du Ministère égyptien des affaires étrangères, Mohamed Nasr ; M. Shitima ; un conseiller du Ministre des finances de Cabo Verde, Louis Maximiliano ; et la Vice-Ministre sud-africaine de la gouvernance coopérative et des affaires traditionnelles, Thembisile Nkadimeng.

134. S'agissant de la lutte contre les changements climatiques d'un point de vue mondial et multilatéral, M. Nasr a déclaré que l'Afrique s'était fixé des objectifs ambitieux en matière d'action climatique. Cependant, l'Afrique n'avait pas reçu le soutien dont elle avait besoin. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques serait l'occasion de mettre en avant les priorités et les besoins de l'Afrique. A cet effet, chaque jour de la session comporterait une séance consacrée aux priorités de l'Afrique, notamment le climat et la problématique hommes-femmes. À l'issue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, 17 sujets d'intérêt avaient été identifiés, qui constitueraient des domaines thématiques pour la vingt-septième session. Cinq d'entre eux étaient axés sur l'Afrique, notamment les initiatives d'adaptation. La vingt-septième session porterait sur six domaines importants : l'écologisation des budgets ; une transition énergétique

juste en Afrique ; l'amélioration de l'accès à l'énergie propre pour 600 millions d'Africains ; la gestion des déchets, y compris le recyclage ; la paix et la sécurité ; et l'impact des changements climatiques sur la population vulnérable de l'Afrique. Ces six points étaient des moyens de mettre les préoccupations de l'Afrique sur la table. L'autre domaine important pour l'Afrique était la manière dont le secteur privé pourrait participer à l'action climatique. Ces initiatives seraient présentées aux gouvernements africains. Les champions de haut niveau les présenteraient avec la participation du secteur privé.

135. En ce qui concerne les engagements non tenus en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, M. Shitima a souligné la différence entre les engagements pris lors des négociations, qui avaient fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la Convention, et les initiatives visant à revoir les ambitions à la hausse, qui avaient été menées par les champions de haut niveau pour l'action climatique. Il a souligné combien il était important de veiller à ce que les projets mis en œuvre soient centrés sur les personnes. En outre, bien qu'il y ait eu un certain financement et des travaux en cours sur le terrain, il en fallait davantage, comme l'avaient démontré les études scientifiques menées au titre de la Convention et selon lesquelles l'Afrique avait besoin de 86,5 milliards de dollars par an uniquement pour l'adaptation.

136. S'agissant de l'importance de la prochaine session, le représentant de l'Éthiopie, s'exprimant en tant que membre du Bureau de la vingt-septième session, a souligné que celle-ci serait axée sur la fourniture de financements, en particulier pour l'adaptation.

137. En ce qui concerne les attentes concernant la prochaine session de la Conférence, en particulier la mobilisation des financements du secteur privé, M. Maximiliano a souligné la nécessité d'apporter des réponses efficaces face à l'impact des changements climatiques et de concevoir des politiques visant à attirer les financements du secteur privé.

138. Expliquant à quoi devrait ressembler une Conférence africaine des Parties et quelle serait la position de l'Afrique du Sud, M^{me} Nkadimeng a déclaré que la principale préoccupation était le développement urbain pour faire en sorte que les villes soient sûres pour leurs habitants. L'Afrique du Sud aimerait apprendre des autres pays et connaître la manière dont ils relevaient divers défis.

139. En conclusion, M. Nasr a décrit les moyens de faire avancer les diverses initiatives. Il a souligné la nécessité d'obtenir l'adhésion du secteur privé en Afrique et dans le monde, ainsi que l'importance du financement et de la mise en œuvre d'une transition juste pour l'Afrique.

K. Quatrième panel. Le développement des infrastructures africaines de financement climatique

140. Les discussions ont porté sur l'importance stratégique d'une compréhension commune de la finance verte pour permettre une réponse mondiale harmonisée et efficace, tenant compte des caractéristiques et des défis propres aux pays africains.

141. La séance était présidée par Nigel Topping, un champion de haut niveau pour l'action climatique et membre de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero. Les intervenants étaient la responsable des relations intergouvernementales et de l'Afrique au Pacte mondial des Nations Unies, Olajobi Makinwa ; le PDG de la Bourse du Botswana, Thapelo Tsheole ; un coordonnateur principal pour les finances du Groupe des négociateurs africains sur les changements climatiques, Zaheer Fakir ; M^{me} Ntiru ; et un cadre supérieur à la Banque africaine d'import-export, Youssef Beshay.

142. Dans sa déclaration liminaire, M. Topping a mis en lumière les nombreuses conséquences des changements climatiques qui étaient susceptibles de faire baisser le PIB à l'avenir. Il a souligné que, par l'intermédiaire de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, les alliances existantes avaient été regroupées pour former des infrastructures financières et lever des fonds. Il a appelé les institutions financières africaines à rejoindre la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui mobilisait également des financements pour les économies émergentes.

143. Abordant la nécessité de prêter attention aux infrastructures de l'Afrique, M^{me} Makinwa a souligné que le secteur privé africain avait été relégué au second plan dans la mobilisation de fonds. Il était donc important de mobiliser le secteur privé pour qu'il participe et contribue au débat sur la transition juste. Le Pacte mondial des Nations Unies avait mobilisé 50 grandes entreprises de la Coalition des entreprises africaines pour discuter et prendre des engagements. Le secteur privé ne devait pas se contenter de parler de ses besoins, mais aussi proposer des engagements, car chacun avait un rôle à jouer.

144. En réponse à une question sur la manière de développer une infrastructure de marché vert mature et sur le rôle des échanges en Afrique pour soutenir les infrastructures climatiques et le financement vert, M. Tsheole a souligné que 3,9 milliards de dollars d'obligations vertes avaient été émis en Afrique, dont 3,6 milliards de dollars au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en particulier en Afrique du Sud, qui était considérée comme un marché mature. Toutefois, l'Afrique ne représentait que 0,4 % de l'ensemble du marché obligataire mondial. M. Tsheole a estimé que le marché boursier était une bonne plateforme pour mener des actions de sensibilisation et lever des fonds verts en faveur de l'adaptation ou de l'atténuation. Il a également souligné que les initiatives lancées par les bourses africaines à cet égard comprenaient la facilitation de la cotation des sociétés de financement vert.

145. M. Tsheole a déclaré que le problème n'était pas un manque d'obligations vertes, mais plutôt un manque de projets finançables qui pourraient être financés par des obligations vertes, à la lumière des évaluations risques-avantages associées. De plus, les projets présentés étaient de petite taille et n'atteignaient pas le seuil de 500 millions de dollars requis pour attirer des investisseurs internationaux. La capacité institutionnelle était également limitée. Les émetteurs ne manquaient pas, mais ils n'avaient pas les compétences nécessaires pour structurer une émission d'obligations vertes.

146. M. Tsheole a jugé encourageant le lancement par la FSD-Africa d'un programme d'obligations vertes au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il y aurait un apprentissage entre pairs grâce à des marchés tels que Maurice et l'Afrique du Sud. Des champions nationaux de haut niveau pour l'action climatique aideraient à définir le cap de la finance verte et à rassembler les parties prenantes, car ces processus étaient fragmentés. M. Tsheole a également abordé la question du coût du capital pour les parties prenantes, indiquant qu'il pourrait y avoir des avantages à long terme, mais que des coûts étaient inévitables pendant un certain temps.

147. M. Zaheer a présenté quelques-unes des expériences du fonds souverain du Gabon. Il a expliqué que l'architecture financière actuelle n'avait pas été conçue pour ce à quoi le monde était confronté : elle avait été spécifiquement conçue pour financer uniquement des projets finançables, et non des projets risqués. Il a donc souligné la nécessité de prendre des risques et a jugé préoccupant que les fonds ne soient conçus que pour maximiser l'effet de levier, plutôt que d'être axés sur la maximisation de l'impact. M. Zaheer a également déclaré qu'il était

possible en Afrique du Sud d'alléger la dette en fonction de la valeur des actifs, ce qui pourrait libérer des fonds destinés à financer une transition juste.

148. En réponse à une question sur les possibilités et les défis liés au développement d'une finance verte mature pour une transition juste, M^{me} Nturu a noté que le risque était spéculatif. Il est important d'être conscient de la nature des risques et de la façon de les atténuer ; c'était là le principal goulet d'étranglement. Quant aux possibilités, elles avaient trait à la capacité d'avoir un accès fiable à un financement mixte pour atténuer ces risques.

149. M. Beshay, de la Banque africaine d'import-export, a été interrogé sur les moyens d'accroître les flux financiers. Il a répondu que le premier point important pour la banque était la consolidation, car en Afrique, une grande partie de la finance était beaucoup trop fragmentée. Il était également nécessaire de dégager un consensus plus clair sur ce qui était considéré comme la finance durable, non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier. Le cas de l'Afrique du Sud en était un bon exemple : il y avait une incitation à investir à l'étranger, les fonds de pension étant investis en Afrique de l'Ouest et en Égypte. Ainsi, les pays confrontés à des pénuries de capitaux pouvaient obtenir les liquidités nécessaires.

IV. Séance de clôture

150. La séance de clôture a été animée par M. Adam. Des déclarations ont été faites par M. Mohieldin, M. Nasr, M. Topping, M. Shitima, M. Massingham et M^{me} Leah Wanambwa Naess, spécialiste principale des politiques à la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue de la Commission de l'Union africaine.

151. Une déclaration finale a également été prononcée par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Amina Mohammed.

152. M. Adam a fait une synthèse des tables rondes et souligné la nécessité d'accroître le financement de la lutte contre les changements climatiques en Afrique dans le contexte de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qu'il a appelée « Conférence de mise en œuvre ».

153. M. Mohieldin a fait l'éloge des tables rondes africaines et a déclaré que leur succès serait mis à profit par les quatre tables rondes régionales restantes. Il a mis l'accent sur sept domaines d'action :

- a) Continuer d'affiner les projets dans la perspective de la vingt-septième session ;
- b) Faire avancer les travaux sur la réduction de la dette pour lutter contre les changements climatiques ;
- c) Redoubler d'efforts pour tenir l'engagement de 100 milliards de dollars ;
- d) Développer des marchés du carbone adaptés aux marchés émergents d'Asie et d'Afrique ;
- e) Accroître les investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance et les relier à la lutte contre les changements climatiques ;
- f) Renforcer la surveillance et la réglementation des marchés du carbone ;

g) S'appuyer sur les États pour aligner le financement sur l'action climatique et les objectifs de développement durable.

154. M. Nasr a réaffirmé l'importance des tables rondes régionales africaines pour faire de la prochaine Conférence des Parties une « conférence de mise en œuvre ». Il a souligné l'importance d'un financement climatique transformateur, soulignant la nécessité d'augmenter les flux financiers pour les investissements dans l'eau, l'agriculture et les villes. Il a également appelé à une participation accrue du secteur privé au financement de la transition énergétique.

155. M. Topping s'est félicité des projets concrets présentés lors des tables rondes et a souligné la nécessité d'une réserve dynamique de projets. Il a insisté sur la nécessité d'instaurer la confiance, de réduire les risques liés aux projets, d'utiliser les marchés du carbone pour débloquer le financement de la lutte contre les changements climatiques et de mobiliser la volonté politique nécessaire.

156. M. Massingham a souligné la nécessité d'attirer des financements du secteur privé par le biais de partenariats public-privé, de tirer parti de l'assurance et de la réassurance, de fixer des objectifs ambitieux et de renforcer la collaboration pour un développement positif pour la nature.

157. M. Shitima s'est félicité de l'interaction entre le Groupe des négociateurs africains sur les changements climatiques, les institutions africaines et les autres participants aux tables rondes, qui avait enrichi la position de l'Afrique pour la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Il a appelé à un soutien accru des institutions africaines et a souligné la nécessité de parler d'une seule voix à la Conférence. Il a promis le soutien total du Groupe des négociateurs africains à la présidence égyptienne de la vingt-septième session de la Conférence des Parties.

158. M^{me} Wanambwa a réaffirmé combien il était important de parler d'une seule voix. À cet égard, elle a exhorté le Groupe des négociateurs africains à partager des informations à jour et les nouvelles positions communes africaines. Elle a souligné la nécessité d'organiser des réunions de coordination entre les groupes de négociateurs africains impliqués dans les trois conventions de Rio¹. Elle a décrit les préparatifs de l'Afrique en vue de la prochaine session de la Conférence des Parties et a demandé un appui à cet égard. Elle a appelé à un plus grand engagement avec les jeunes et les femmes.

159. M^{me} Mohamed a souligné que la vingt-septième session de la Conférence devait aboutir à la mise en œuvre. Elle a défini trois priorités d'action :

- a) Promouvoir une transition énergétique juste pour l'Afrique ;
- b) Tenir l'engagement de 100 milliards de dollars ;
- c) Faire en sorte que le secteur privé joue son rôle dans l'action climatique.

¹ La Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

2023

Forum des entreprises

africaines

Faire fonctionner les marchés du carbone pour l'Afrique



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique